

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, les nouvelles valeurs reflètent les fluctuations du marché au 1er juillet 2023, date de référence du rôle.

Si vous estimez que la valeur inscrite ne correspond pas à la valeur marchande de votre propriété au 1er juillet 2023, vous pouvez déposer une demande de révision avant le 30 avril 2025.

Avant toute démarche, contactez votre municipalité pour obtenir des informations ou fixer un rendez-vous avec un évaluateur.



### TAUX DE TAXATION

- Taux de taxation résidentiel et agricole est établi à 0,47\$ du 100\$ d'évaluation.
- Le taux commercial à 1,7020\$ du 100\$ d'évaluation.
- Le taux industriel quant à lui est à 2,2688\$ du 100\$ d'évaluation.



### VALEUR MOYENNE

Afin de maintenir une qualité des services aux citoyens, une propriété résidentielle de valeur moyenne (506 214 \$) connaîtra une augmentation de 4,69 %, représentant un ajout de 144 \$ au compte de taxes.



### PROJETS IMPORTANTS DE 2025

- Réfection du terrain de tennis incluant le pickleball
- Restauration patrimoniale du Moulin Banal;
- Travaux d'infrastructures dans le rang Saint-Joseph
- Mise en place d'outils pour les demandes de permis en ligne
- Suivi des demandes de subventions pour la piscine municipale ainsi que la Mairie.

Le Conseil municipal de Verchères a adopté un budget 2025 équilibré et tourné vers l'avenir. En cette année de nouveau rôle d'évaluation foncière, la valeur moyenne des propriétés a fortement augmenté. Pour minimiser l'impact financier, nous avons ajusté les taux d'imposition.

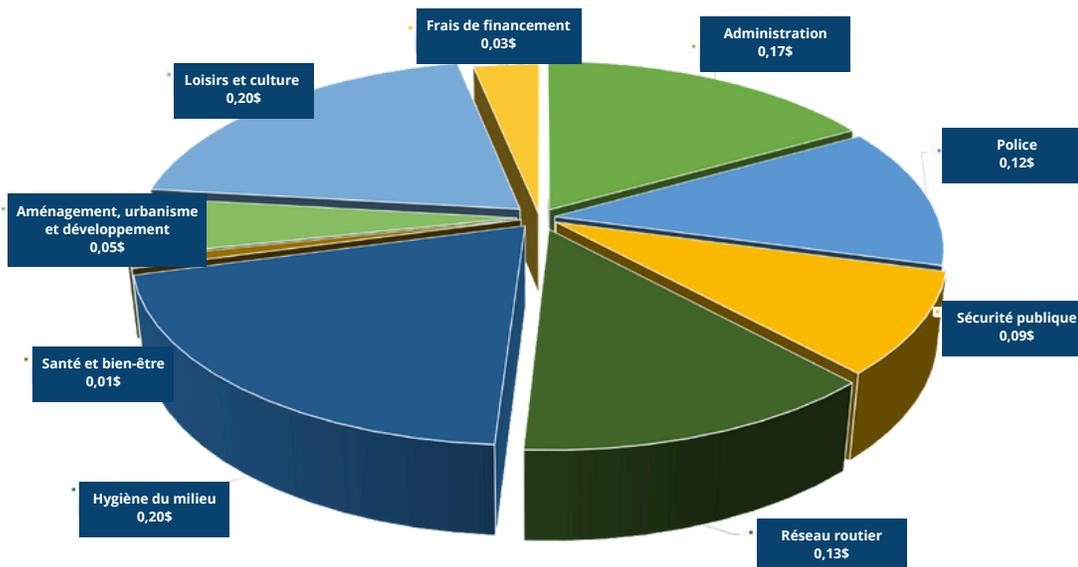
Afin de rééquilibrer le fardeau fiscal entre les secteurs résidentiels et non résidentiels, des ajustements ont été faits pour aligner les contributions des secteurs industriel et commercial avec la moyenne régionale.

Nous avons également renouvelé notre engagement envers l'équipe municipale en signant une nouvelle convention collective et en harmonisant les conditions de travail.

Pour 2025, nous restons résolument engagés à conserver la qualité de vie à Verchères.

- Alexandre Bélisle, Maire de Verchères

### VOYEZ COMMENT CHACUN DE VOS DOLLARS SONT INVESTIS



## BUDGET VENTILÉ - REVENUS

	BUDGET 2025 (\$)	BUDGET 2024 (\$)	VARIATIONS (%)
Taxe – Valeur foncière	7 652 989	6 784 888	12.79
Taxe – Autre base	2 166 601	2 133 133	1.57
Taxe – Service de dette sur une autre base	182 525	193 865	-5.85
Tenant lieu de taxes	126 660	95 205	33.04
Services rendus	230 275	223 285	3.13
Imposition de droit, amendes & pénalités	307 700	303 001	1.55
Intérêts & autres revenus	187 431	148 889	25.89
Transferts	581 551	764 378	-23.92
Subventions	395 400	922 000	
<b>SOUS-TOTAL – REVENUS</b>	<b>11 831 132</b>	<b>11 568 644</b>	<b>2.27</b>
<b>AFFECTATIONS</b>			
Affectation et appropriation de surplus	500 000	520 000	
Appropriation de surplus – Autres	235 000	60 000	
À financer	323 600	543 600	
<b>SOUS-TOTAL – AFFECTATIONS</b>	<b>1 058 600</b>	<b>1 123 600</b>	
<b>TOTAL – REVENUS &amp; AFFECTATIONS</b>	<b>12 889 732</b>	<b>12 692 244</b>	<b>1.56</b>

## BUDGET VENTILÉ - CHARGES

	BUDGET 2025 (\$)	BUDGET 2024 (\$)	VARIATIONS (%)
Administration	1 895 655	1 654 984	14.54
Police	1 406 915	1 269 740	10.80
Sécurité publique – Autres, pompiers, brigadiers scolaires	1 003 955	1 048 323	-4.23
Réseau routier	1 442 808	1 838 415	-21.52
Hygiène du milieu	2 240 823	3 184 569	-29.63
Santé & bien-être	96 543	87 130	10.80
Aménagement, urbanisme & développement	589 329	431 250	36.66
Loisirs & culture	2 248 546	2 276 101	-1.21
Frais de financement	364 333	314 765	15.75
<b>SOUS-TOTAL – CHARGES</b>	<b>11 288 907</b>	<b>12 105 277</b>	<b>-6.74</b>
<b>AFFECTATIONS &amp; IMMOBILISATIONS</b>			
Immobilisations	972 185	1 684 625	
Remboursement de capital sur emprunt	460 200	498 297	
Contributions à des fonds réservés	59 900	59 900	
Remboursement au fonds de roulement	108 540	113 405	
<b>SOUS-TOTAL – AFFECTATIONS</b>	<b>1 600 825</b>	<b>2 356 227</b>	
<b>TOTAL – CHARGES SANS AMORTISSEMENTS</b>	<b>12 889 732</b>	<b>12 692 244</b>	<b>1.56</b>

### Dates de versement



Votre compte de taxes est payable en 4 versements effectifs aux dates suivantes :

- 15 février
- 15 avril
- 15 juin
- 15 août

### Modes de paiement



Vous pouvez faire parvenir, avec votre 1er versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates indiquées. Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à la mairie.

Des frais de 25\$ seront imposés pour tout chèque fait sans fonds suffisant. Tout paiement excédentaire demeurera au compte et des frais de 25\$ seront imposés pour toute demande de remboursement à la Municipalité.